

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Publié le **lundi 2 décembre 2019** (Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après avoir délibéré le mardi 27 juin 2017, la Communauté de Communes du Pays Rochois a élaboré un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, il est soumis à évaluation environnementale.

Une consultation publique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période du vendredi 20 décembre 2019 au dimanche 19 janvier 2020 inclus.

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

- Un diagnostic
- Un rapport de présentation
- Un rapport de stratégie et d'objectifs
- Une évaluation environnementale du projet et son résumé non technique
- Un plan d'actions annexé
- Les avis exprimés sur le document et les mémoires de réponse
- Les délibérations

Ils sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes <u>www.ccpaysrochois.fr/pcaet-enquete/</u> ou en libre consultation à l'accueil de la communauté de communes du Pays Rochois (1 Place Andrevetan 74800 La Roche-sur-Foron) :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public par mail à l'adresse suivante : planclimat@ccpaysrochois.fr

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.